



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0370 – EPYLOG FLASH

Maisons-Alfort, le 7 mai 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
EPYLOG FLASH, n° AMM 9600512**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 22 avril 2009 d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN France, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation EPYLOG FLASH détenue par BAYER CROPSCIENCE France.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600512 de la préparation EPYLOG FLASH est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant les attestations de transfert fournies par MAKHTESHIM AGAN France et BAYER CROPSCIENCE France ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement fournies par MAKHTESHIM AGAN France et BAYER CROPSCIENCE France ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour EPYLOG FLASH est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation EPYLOG FLASH, présentée par MAKHTESHIM AGAN France.

Pascale BRIAND